

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-59 du 23 Mars 1979

portant approbation du Budget de l'Office
béninois de Sécurité Sociale pour l'Exercice 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance n° 73-3 du 17 Janvier 1973, portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale et les textes modificatifs subséquents ;

Sur Proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Mars 1979 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Est approuvé le budget de l'Office Béninois de Sécurité Sociale pour l'exercice 1979.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

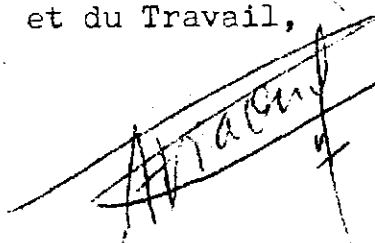
Fait à COTONOU, le 23 Mars 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,


Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 M.F.P.T. 5
autres Ministères 14 UNB-FASJEP 4 BN 2 DPE-DGAJL-INSAE 6
IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 O.B.S.S. 10.
JORPB 1.DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 BCP 1 M.F. 5.